

L'Opus Dei et le Da Vinci Code

Une réponse de la prélature de l'Opus Dei en France au Da Vinci Code

26/04/2005

Contenu de l'article :

0. Introduction

1. L'Opus Dei et les moines

2. L'Opus Dei et le crime

3. L'Opus Dei accusé d'être une secte

4. L'Opus Dei et les femmes

5. L'Opus Dei et la mortification corporelle

6. L'Opus Dei et la banque du Vatican

7. La canonisation du fondateur de l'Opus Dei

Si vous avez besoin de quelqu'un pour parler de l'Opus Dei à l'occasion d'une conférence, d'une table ronde, etc., nous pouvons vous aider à trouver un intervenant. Vous pouvez contacter Arnaud Gency sur info@opusdei.fr.

Introduction

L'Opus Dei est introduit dès la première page du *Da Vinci Code*. Le préambule intitulé « Les faits » présente en effet, en parallèle, « la société secrète du *Prieuré de Sion* » et l'Opus Dei. Contrairement à ce qui est indiqué, le *Prieuré de Sion* n'a pas été fondé en 1099 : c'est une supercherie forgée de toutes pièces

dans le milieu des années 1960 par quelques personnages douteux. En revanche, l'Opus Dei existe bel et bien. Mais la présentation qui en faite dans cette page du roman, et tout au long de l'intrigue, est totalement erronée, tant du point de vue général que dans d'innombrables détails. On peut dire en synthèse que le *Da Vinci Code* présente de l'Opus Dei une image exactement inversée : inversion du statut de ses membres qui, alors qu'ils sont des fidèles chrétiens courants, sont présentés comme des moines ; inversion des valeurs qui les animent, présentées comme dangereuses, voire criminelles, alors que l'esprit de l'Opus Dei est entièrement conforme à la doctrine et la morale chrétienne ; inversion de l'attitude de l'Opus Dei à l'égard du monde et de l'Église, présentée comme rétrograde, alors que l'Opus Dei a été depuis longtemps reconnu

comme un des précurseurs du concile Vatican II.

Il serait absurde de s'appuyer sur le *Da Vinci Code* pour se faire une quelconque opinion sur l'Opus Dei. On pourra en revanche se reporter à la présentation de l'Opus Dei authentique donnée dans *L'Opus Dei*, de Dominique Le Tourneau (PUF, collection Que sais-je ? n° 2207).

Pour en savoir plus sur le *Da Vinci Code* et l'Opus Dei, lire l'article ci-dessous, ou consulter les livres ou sites suivants :

Livres en français

Amy Welborn, *Da Vinci. La grande mystification. Réponse à une imposture ésotérique*, Le Forum Diffusion, Perpignan 2004.

Agnès Jauréguibhére, *Décoder Da Vinci Code*, Éditions de l'Homme Nouveau, Paris 2006.

Sites en français

www.croire.com (site de Bayard Presse)

www.davinci-codex.com

Sites en anglais

www.jesusdecoded.com (site de la conférence des évêques de Etats-Unis)

www.davincicode-opusdei.com (blog de Fr John Wauck, prêtre de l'Opus Dei)

1. L'Opus Dei et les moines

Tout le long du récit, un membre de l'Opus Dei est présenté comme un moine – ou plus exactement comme une horrible caricature de moine.

Comme tous les catholiques, les membres de l'Opus Dei ont la plus grande estime pour les moines, mais, en réalité, il n'y a aucun moine dans

l'Opus Dei. L'Opus Dei est une institution catholique composée de simples laïcs et de prêtres diocésains. La façon dont l'Opus Dei encourage à vivre la foi consiste à chercher Dieu au milieu des réalités quotidiennes et de l'exercice du travail professionnel, sans se distinguer en rien des autres fidèles chrétiens.

Les membres ‘numéraires’ de l'Opus Dei – une minorité – choisissent le célibat afin d'être disponibles pour prendre en charge les activités apostoliques de l'Opus Dei. Ils exercent par ailleurs leur activité professionnelle ordinaire, au milieu de leurs concitoyens. Ils ne prononcent pas de vœu, ne portent pas de robe de bure, ne dorment pas sur des paillasses. D'une façon générale, ils ne se comportent en aucune manière comme le Silas du *Da Vinci Code* .

Le *Da Vinci Code* présente en fait une image exactement *inversée* de l'Opus Dei.

Pour en savoir plus, voir « *L'Opus Dei, est-il hostile au Concile Vatican II et au monde moderne ?* » dans cette même section. 2. L'Opus Dei et le crime

Le *Da Vinci Code* prête à des membres de l'Opus Dei des comportements criminels : assassinats, recours à la coercition, détournement de fonds, etc. Tout serait à leurs yeux justifié dès qu'il s'agit des intérêts de Dieu, de l'Église ou de l'Opus Dei. Le *Da Vinci Code* présente en outre l'Opus Dei comme avide de pouvoir et de richesse.

En réalité, l'Opus Dei est une institution catholique et adhère à la doctrine catholique qui condamne clairement tout comportement immoral, à commencer par le meurtre, le mensonge, le vol et tout

ce qui est susceptible de nuire à autrui. Pour les membres de l'Opus Dei, comme pour tout chrétien, il n'est jamais licite de commettre le mal, même en vue d'une bonne cause. L'Opus Dei insiste en outre sur l'esprit évangélique de pauvreté et d'humilité.

La mission de l'Opus Dei est d'aider chacun à harmoniser sa vie ordinaire et sa foi, dans la recherche constante de l'union à Dieu.

L'assistance spirituelle que l'Opus Dei propose à ses membres les incite à se comporter toujours dans le plus grand respect de l'éthique. Comme tout le monde, les membres de l'Opus Dei peuvent se tromper ou mal agir, mais on ne peut en aucun cas imputer les erreurs personnelles des membres à un enseignement de la prélature de l'Opus Dei.

Pour en savoir plus, voir « L'Opus Dei, les richesses et le pouvoir » 3.

L'Opus Dei décrit comme une secte.

Dans plusieurs pages du roman l'Opus Dei est dépeint comme une secte, recourant à des méthodes de coercition à l'encontre de ses membres, cultivant le secret, critique envers l'autorité ecclésiastique.

L'Opus Dei est, en réalité, une institution pleinement insérée dans l'Église catholique, et ne professant d'autre doctrine théologique ou spirituelle que celle de l'Église.

La finalité de l'Opus Dei est de diffuser le message de l'appel universel à la sainteté et à l'apostolat. Pour ce faire, l'Opus Dei offre à ses membres, et à tous ceux qui veulent bénéficier de son aide pastorale, une formation concrète visant à les aider à harmoniser leur foi avec les activités de leur vie quotidienne. L'idéal proposé par l'Opus Dei consiste à rechercher l'union avec

Dieu et le service des autres dans et à travers la vie ordinaire. En tant que prélature personnelle (structure hiérarchique de l'Eglise catholique), l'Opus Dei propose ainsi un prolongement et un complément à la mission pastorale des diocèses et des paroisses.

L'Opus Dei a été fondé en Espagne en 1928 par un prêtre catholique, saint Josémaria Escriva, et a reçu dès sa fondation le soutien des évêques locaux. Il a reçu une approbation définitive du Saint-Siège en 1950 et s'est alors établi dans plusieurs pays du monde. L'Opus Dei compte maintenant à peu près 83.000 membres laïcs (environ 1.000 en France) et 2.000 prêtres. Plusieurs millions de personnes participent à ses programmes et activités, dans plus de 60 pays.

Le *Da Vinci Code* affirme avec une certaine emphase que l'Opus Dei

pratique le « lavage de cerveau », la coercition, et pratique un « recrutement agressif », l'assimilant ainsi à un groupe sectaire.

La vérité est que l'Opus Dei propose à ses membres un chemin de sainteté personnelle au sein de l'Église catholique. L'engagement dans l'Opus Dei ne peut résulter que d'une décision entièrement libre, motivée par la charité : l'amour de Dieu et des autres. Le respect de la personne et de sa liberté est au cœur de l'esprit de l'Opus Dei. Aucune option sociale, philosophique ou politique, n'est imposée aux membres de l'Opus Dei, qui jouissent dans ce domaine de la même liberté que n'importe quel autre catholique.

La liberté, dans l'Opus Dei, est une valeur si fondamentale qu'un certain nombre de précautions sont prises pour garantir que tout engagement soit pris librement et en pleine

connaissance de cause. Ainsi, nul ne peut s'engager définitivement dans l'Opus Dei avant d'avoir essayé, durant un minimum de six ans, d'en vivre généreusement l'esprit de prière et d'apostolat. Aucun engagement temporaire ne peut être pris avant l'âge de 18 ans. Dans la pratique, la grande majorité des membres de l'Opus Dei se sont engagés à un âge plus avancé, et il n'est pas rare que sollicitent l'admission des personnes de 40, 60, voire 80 ans. La maturité personnelle et l'équilibre psychique sont des conditions requises pour être admis dans l'Opus Dei.

Pour en savoir plus, voir « L'Opus Dei dans l'Église » 4. L'Opus Dei et les femmes

Le livre prétend à tort que le siège mondial de l'Opus Dei est à New York, alors qu'il est à Rome. Il dit à propos du siège de l'Opus Dei aux

États-Unis : *Les hommes entrent par l'entrée principale qui donne sur Lexington Avenue. Les femmes rentrent par une petite rue* . C'est inexact. Le bâtiment est divisé en deux zones séparées, l'une abritant une résidence pour femmes célibataires et l'autre une résidence pour hommes célibataires. Mais ces zones ne sont pas exclusivement réservées à l'un ou l'autre sexe. Par ailleurs, c'est la résidence féminine qui a son entrée sur Lexington Avenue. et non celles des hommes, contrairement à ce qui est indiqué dans le livre.

Le *Da Vinci Code* suggère aussi que les femmes membres de l'Opus Dei ont un statut inférieur à celui des hommes, et que certaines d'entre elles sont forcées de faire gratuitement le ménage des maisons masculines.

Tout ceci est gravement erroné. L'Opus Dei affirme, avec toute l'Église, l'égale dignité des hommes et des femmes, et tout ce qui est pratiqué dans l'Opus Dei s'inspire de ce principe. Les femmes de l'Opus Dei exercent toutes sortes de profession : aussi bien celles que la société actuelle considère comme prestigieuses que celles qui tendent à être sous-estimées ou dévaluées. Selon l'esprit de l'Opus Dei, ce n'est pas la valeur socialement reconnue d'un travail qui en fait la grandeur, mais l'amour de Dieu qui préside à son accomplissement.

Certains femmes numéraires de l'Opus Dei ont librement choisi comme travail professionnel de s'occuper des centres de l'Opus Dei, tant ceux des hommes que ceux des femmes. Elles dirigent aussi des centres de formation où sont organisées des activités culturelles et spirituelles. Ces femmes sont

formées professionnellement et rémunérées pour leurs services, comme la décoration intérieure, l'intendance, ainsi que d'autres savoir-faire qui requierent une haute qualification. Les milliers de personnes qui, de par le monde, assistent à des retraites ou d'autres activités de formation spirituelle dans les centres de l'Opus Dei, peuvent attester de leur professionnalisme. Le fait d'insinuer que leur travail reflète un statut inférieur est contraire à la réalité, et témoigne d'un préjugé navrant à l'égard de ces femmes et de toutes celles qui, de par le monde, se consacrent à des métiers de service.

Pour en savoir plus, voir « l'Opus Dei et les femmes » 5. L'Opus Dei et la mortification corporelle

D'après le *Da Vinci Code*, les membres de l'Opus Dei se livrent à des mortifications sanglantes. En

réalité, bien que l'histoire de l'Église montre que certains saints ont parfois vécu des formes extrêmes de pénitence, les membres de l'Opus Dei se tiennent loin de ces pratiques.

L'Église catholique conseille la pratique de la mortification. Le mystère de la Passion du Christ montre que le sacrifice volontaire a une valeur transcendante, et qu'il procure à d'autres des bienfaits spirituels. Il apporte aussi des bienfaits personnels en permettant de résister à l'inclination au mal. C'est pour ces raisons que l'Église prescrit de jeûner certains jours et recommande aux croyants la pratique d'autres mortifications. La mortification n'est en aucun cas le centre de la vie chrétienne, mais personne ne peut grandir dans l'amour de Dieu sans elle : « Il n'y a pas de sainteté sans renonciation et lutte spirituelle. » (*Catéchisme de l'Eglise catholique*, n. 2015).

Dans le domaine de la mortification, l'Opus Dei met l'accent sur les petits sacrifices discrets, conformément à son idéal de sanctification à travers la vie ordinaire. Les mortifications priviliégiées par les membres de l'Opus Dei consistent, par exemple, à persévérer dans le travail malgré la fatigue, à affronter avec bonne humeur les contrariétés, à se priver discrètement de certaines satisfactions.

Certains membres de l'Opus Dei utilisent aussi de façon modérée le cilice et la discipline, genres de mortification qui ont toujours eu cours dans la tradition catholique en raison de leur référence symbolique à la Passion du Christ. La description du cilice et de la discipline dans le *Da Vinci Code* est totalement extravagante. L'utilisation qui est faite de ces pratiques dans l'Opus Dei ne peut causer aucun dommage à la santé, conformément à ce que

recommande l'Église dans ce domaine. En outre, la pénitence est pratiquée par amour de Dieu et désir d'imitation du Christ, et non en vertu d'un sentiment de culpabilité, de haine de soi ou d'auto-punition.

Pour en savoir plus, voir « L'Opus Dei et la mortification corporelle » 6.

L'Opus Dei et la banque du Vatican.

Le *Da Vinci Code* dit que l'Opus Dei a obtenu son statut de prélature personnelle en échange de sa contribution au « renflouement » des caisses de la banque du Vatican.

Ni l'Opus Dei, ni aucun de ses membres n'a aidé à renflouer les caisses de la banque du Vatican. Les autorités de l'Église ont érigé l'Opus Dei en prélature personnelle en 1982, parce qu'ils ont reconnu que cette nouvelle figure canonique était parfaitement adaptée à l'esprit et à la mission de l'Opus Dei dans l'Église.

Le statut de prélature personnelle n'est aucunement un privilège. C'est l'une des nombreuses figures canoniques prévues par l'Église pour organiser les institutions qui ont une activité pastorale spécifique. La notion de « prélature personnelle » a été définie lors du concile Vatican II. Contrairement à ce que le livre insinue, les membres des préлатures personnelles ne relèvent pas directement du pape, et ne sont d'aucune façon soustraits à l'autorité de leur évêque diocésain.

7. La canonisation du fondateur de l'Opus Dei

Le *Da Vinci Code* prétend que l'Église a détourné ses règles de canonisation en mettant le fondateur sur une « voie express » pour qu'il soit déclaré saint plus rapidement.

La canonisation de saint Josemaria en 2002 est intervenue 27 ans après sa mort (et non pas 20 comme le livre

le dit). Ce fut une des premières causes à être instruites selon les nouvelles normes édictées en la matière par l’Église, pour tenir compte à la fois des progrès techniques et de la finalité pastorale des canonisations. Mère Teresa est en voie d’être canonisée encore plus rapidement : elle a été béatifiée exactement 6 ans après sa mort. (Escriva l’a été après 17 ans). Même au temps des anciennes procédures, le procès de canonisation de sainte Thérèse de Lisieux, par exemple, a pris 27 ans, à peu près autant que celui d’Escriva.
